

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Aménagement de locaux : bibliothèque, mairie de quartier, halte-garderie - Demandes de subventions

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du cœur de quartier de la Fontaine d'Ouche, le Conseil Municipal a approuvé, le 27 juin 2011, le programme des équipements publics. Dans ce contexte, la Ville a souhaité la création d'une mairie de quartier regroupant la mairie annexe, la maison de la solidarité et un pôle d'accueil, l'aménagement de nouveaux locaux pour la bibliothèque et l'association La Cadole ainsi que la requalification de l'entrée du théâtre et sa mise aux normes pour permettre son accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette dernière a fait l'objet de la délibération du 12 mars 2012.

Les travaux envisagés comportent la création :

- d'espaces de lecture et de travail à la bibliothèque, mobilier compris,
- de bureaux pour l'accueil du public à la mairie de quartier,
- d'un espace pour les enfants, d'un bureau et de sanitaires à la halte-garderie,
- de sanitaires publics et d'un espace pour le personnel, communs à la mairie de quartier et à la bibliothèque.

Cette opération, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 1 756 000 €, peut bénéficier de subventions de l'État, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées par l'État, l'ANRU, l'Union Européenne, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'aménagement de locaux (bibliothèque, mairie de quartier, halte-garderie) dans le cadre de la restructuration du cœur de quartier de la Fontaine d'Ouche.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ